

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 30 octobre 2020 a approuvé le projet de morcellement présenté par BCR S.à.r.l., concernant la place occupée sise à Bergem, au lieu-dit « rue de la Forêt », inscrite au cadastre de la commune de Mondercange, section E de Bergem, sous le numéro cadastral 498/2993, d'une contenance d'environ 18a85ca.

Ce règlement communal est déposé à la maison communale au service « aménagement communal » conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 5 novembre 2020

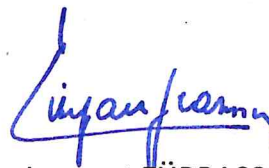
pour le collège des bourgmestre et échevins,

pour la secrétaire empêchée

le bourgmestre



Carole OTH



Jeannot FÜRPASS